



Réf. Farde e-Assemblées : 2282752

N° OJ : 103

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/10/2019

Objet : Cirque Bouglione.- Convention de partenariat 2019.

Le Conseil communal,

Considérant que le Cirque Alexandre Bouglione 2019 est l'un des événements en 2019 les plus importants à Bruxelles et en Belgique;

Considérant les répercussions d'ordre touristique, économique et culturel qu'un tel événement engendre;

Considérant les retombées en termes d'image pour la Ville de Bruxelles;

La Ville de Bruxelles et l'organisateur ont décidé de s'associer afin d'établir un véritable partenariat, construit sur plusieurs axes, afin que le Cirque Alexandre Bouglione 2019 reste l'un des événements phares et majeurs de l'année 2019 organisé sur le territoire de la Ville;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention de partenariat entre la Ville de Bruxelles et la SPRL LA HENNUYERE DE SPECTACLES concernant le Cirque Alexandre Bouglione 2019 est adoptée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)